

# Procès Verbal de la réunion du 22 mars 2010

Le seize mars deux mille dix, une convocation est adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal pour une réunion prévue le **vingt deux mars deux mille dix**, à vingt heures, salle de la Mairie.

☆☆☆☆☆

## ORDRE DU JOUR

\*\*\*\*\*

- Budget principal  
Approbation du Compte Administratif 2009 et du Compte de Gestion
- Budgets annexes – « Service Assainissement » et « Lotissement »  
Approbation des Comptes Administratifs 2009 et des Comptes de Gestions
- Branchements d'assainissement – Détermination des tarifs
- Régime indemnitaire – personnel de remplacement
- Devis sur travaux
- Questions diverses

☆☆☆☆☆

**L'an deux mille dix, le vingt deux mars**, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BEAUBEAU, Maire.

**Etaient présents** : MM. BEAUBEAU Bernard, MÉMETEAU Jérôme, QUINTARD Dominique, MACOUIN Bernard, PIN Stéphane,  
Mmes BOUTIN Annabelle, OLÉAC Fabienne, ROY Estelle,  
MM. CLÉMENT Alain, DELAVault Alain, OLIVIER Patrice, ROUSSEAU Christian.

**Absent représenté** : M. ROUSSEAU Daniel.

**Absente** : Mme EBRAN PICHON Martine.

Madame Annabelle BOUTIN a été élue Secrétaire.

### Adoption du procès verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> mars 2010

Le Président soumet aux membres présents à la réunion du 1<sup>er</sup> mars 2010 le procès verbal s'y rattachant.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Chaufferie automatique à bois déchiqueté – missions de coordination SPS et de contrôle technique

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

**N° 2010 - 25 – Comptes Administratifs 2009**  
**- Budget Principal -**  
**- Budgets annexes : Service Assainissement – Lotissement**

Monsieur Jérôme MEMETEAU, 1<sup>er</sup> adjoint, prend la présidence de séance pour le vote des Comptes Administratifs.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, hormis Monsieur le Maire qui ne prend pas part au vote :

✓ délibérant sur les Comptes Administratifs du budget de la « Commune », des budgets annexes du « Service Assainissement » et du « Lotissement » de l'exercice 2009 dressés par Monsieur Bernard BEAUBEAU, Maire,

✓ après s'être fait présenter les Budgets Primitifs et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

1/ lui donne acte de la présentation faite des comptes Administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

**Compte principal COMMUNE**

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté			38 313.43		38 313.43	
Opérations exercice	541 161.16	605 267.03	211 365.24	208 874.31	752 526.40	814 141.34
<b>Totaux</b>	541 161.16	605 267.03	249 678.67	208 874.31	790 839.83	814 141.34
<b>Résultat de clôture</b>		<b>64 105.87</b>	<b>40 804.36</b>			<b>23 301.51</b>
<i>Restes à réaliser</i>			35 420.00		35 420.00	

**Compte annexe ASSAINISSEMENT**

Résultats reportés		4 970.90		48 121.49		53 092.39
Opérations exercice	13 593.94	17 555.27	121 984.24	11 075.16	135 578.18	28 630.43
<b>Totaux</b>	13 593.94	22 526.17	121 984.24	59 196.65	135 578.18	81 722.82
<b>Résultat de clôture</b>		<b>8 932.23</b>	<b>62 787.59</b>		<b>53 855.36</b>	
<i>Restes à réaliser</i>			138 200.00	92 400.00	138 200.00	92 400.00

**Compte annexe LOTISSEMENT**

Résultats reportés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Opérations exercice	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Totaux</b>	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Résultat de clôture</b>					0.00	0.00
<i>Restes à réaliser</i>			0,00	0,00	0,00	0,00

2/ constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour les comptabilités annexes du « Service Assainissement » et du « Lotissement », les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3/ reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4/ arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**N°2010 - 26 – Approbation des Comptes de Gestions 2009**  
**- Budget Principal -**  
**- Budgets annexes : Service Assainissement – Lotissement**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- après s'être fait présenter les budgets primitifs 2009 de la Commune de JAZENEUIL : budget « principal », budget « service Assainissement », et budget « Lotissement » et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestions dressés par Madame la comptable du Trésor, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
  - après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs « Commune », « Service Assainissement » et « Lotissement » de l'exercice 2009,
  - après s'être assuré que Madame la comptable du Trésor ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrits de passer dans ses écritures,
    1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celle relatives à la journée complémentaire,
    2. statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
    3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare que les comptes de gestions de la Commune de JAZENEUIL : budget « principal », budget « service Assainissement », et budget « Lotissement », dressés pour l'exercice 2009 par Madame la comptable du Trésor, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

**N° 2010 - 27 – Branchements d'assainissement**  
**- Détermination des tarifs -**

Monsieur le Maire rappelle la réalisation des travaux de réseau d'assainissement collectif au hameau de l'Auzannière et au village des Quintardières. Les ratios financiers permettent d'établir le prix de revient moyen d'un branchement sur ces réseaux.

Ce montant s'élève approximativement à 500 €, déduction faite des subventions et de la TVA récupérée par la Commune.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe à **500 €** le prix forfaitaire de la participation des usagers du hameau de l'Auzannière et du village des Quintardières aux travaux de raccordement de leur habitation sur le réseau collectif d'assainissement communal.

Ce prix forfaitaire comprend :

- la fourniture du tuyau allant de la canalisation principale au regard d'assainissement en limite de propriété de l'usager,
- les travaux de mise en œuvre, de pose et de raccordement,
- le regard d'assainissement.

De plus, il est rappelé que le montant de la Participation au Raccordement à l'Egout (PRE) a été fixé à 200 € par délibération en date du 30 septembre 2009 pour tout branchement s'effectuant sur un réseau d'assainissement collectif communal.

Le montant global qui sera donc demandé aux usagers du hameau de l'Auzannière et du village des Quintardières est de 700 €, suivant le détail ci-dessus.

**N° 2010 - 28 – Régime indemnitaire :**  
**Indemnité d'Administration et de Technicité**  
**- Personnel de remplacement -**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a accepté la nouvelle convention proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale relative au service de remplacement.

Pour permettre aux personnels assurant les missions temporaires ou de remplacement de bénéficier des mêmes prestations sociales que les agents titulaires ou non titulaires, il convient de modifier comme suit les précédentes délibérations des 19 juin 2006 et 20 décembre 2009 portant attribution de l'Indemnité d'Administration et de Technicité :

Sont bénéficiaire de l'IAT les agents suivants :

- filière administrative : les agents stagiaires, titulaires ou non titulaires, appartenant aux cadres d'emploi des adjoints administratifs.
- filière technique : les agents stagiaires, titulaires ou non titulaires, appartenant aux cadres d'emploi des adjoints techniques, les Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi

- pour ces deux filières et les cadres d'emploi mentionnés ci-dessus, les agents mis à disposition par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour effectuer des missions temporaires et de remplacement.

La périodicité de versement de l'Indemnité d'Administration et de Technicité est semestrielle ou en fin de mission pour les agents mis à disposition par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

**N° 2010 - 29 – Chaufferie automatique à bois**  
**- Missions de coordination SPS et de contrôle technique -**

Monsieur Jérôme MÈMETEAU porte à la connaissance du Conseil Municipal le résultat de la consultation lancée auprès d'entreprises pour assurer une mission de coordination SPS et une mission de contrôle technique relative à la construction de la chaufferie automatique à bois déchiqueté.

La consultation qui porte sur chaque mission distincte, et sur une négociation en cas d'attribution des deux missions à la même entreprise, donne les résultats suivants :

<b>Mission de Coordination SPS</b>				
Candidats	Phase conception H.T.	Phase réalisation H.T.	Total HT	Total TTC
VERITAS	<i>Pas de réponse</i>			
OUEST COORDINATION	<i>Planning de charge trop élevé</i>			
APS Ingenierie	<i>Pas de réponse</i>			
Alpes Contrôles	<i>Pas de réponse</i>			
Christian JOVENAUX	300,00 €	1 600,00 €	1 900,00 €	2 272,40 €
DEKRA	456,00 €	1 786,00 €	2 242,00 €	2 681,43 €
C2a+	489,00 €	1 197,00 €	1 686,00 €	2 016,46 €
QUALICONSULT	476,00 €	952,00 €	1 428,00 €	1 707,89 €
APAVE	525,00 €	1 207,50 €	1 732,50 €	2 072,07 €

<b>Mission de Bureaux de contrôle</b>				
Candidats	Mission L + STI		Total HT	Total TTC
VERITAS	<i>Pas de réponse</i>			
APAVE	2 050,00 €		2 050,00 €	2 451,80 €
DEKRA	1 980,00 €		1 980,00 €	2 368,08 €
QUALICONSULT	2 040,00 €		2 040,00 €	2 918,24 €
<i>mission VIEL</i>	200,00 €		200,00 €	
<i>mission VAMST (consuel)</i>	200,00 €		200,00 €	

Après négociation en additionnant les missions

<b>Mission coordination SPS (toutes options) + contrôle technique</b>			
Candidats	Total HT	Total TTC	<i>Rappel montant TTC avant négociation</i>
APAVE	4 022,00 €	4 810,31 €	4 523,87 €
QUALICONSULT	3 500,00 €	4 186,00 €	4 626,13 €
DEKRA	4 008,52 €	4 794,19 €	5 049,51 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient à l'unanimité la proposition de l'entreprise QUALICONSULT de CHASSENEUIL DU POITOU pour un montant de 3 500.00 € HT, soit 4 186.00 € TTC représentant l'ensemble des

missions de coordination SPS et de contrôle technique relative à la construction de la chaufferie automatique à bois déchiqueté.

**N°2010 - 30 – Maison des Assoc's**  
**- divers travaux -**

Le Conseil Municipal prend connaissance des devis suivants pour équiper la Maison des Assoc's :

*Installation d'une minuterie sur éclairage extérieur, de hublots anti-vandalisme, et de blocs de sécurité*

- Devis de l'entreprise PROUTEAU Sébastien de LUSIGNAN : 658.00 € HT, soit 786.97 € TTC.
- Devis de l'entreprise GV'ELEC de JAZENEUIL : 635.20 € HT, soit 759.70 € TTC.

*Installation d'un câble chauffant sur l'alimentation en eau du local*

- Devis de l'entreprise PROUTEAU Sébastien de LUSIGNAN : 233.00 € HT, soit 278.67 € TTC.
- Devis de l'entreprise GV'ELEC de JAZENEUIL : 233.22 € HT, soit 278.93 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte les deux devis de l'entreprise GV'ELEC pour un montant global de 868.42 € HT, soit 1038.63 € TTC, et demande l'imputation des dépenses en investissement, à l'article 2313 de l'opération « Maison des Assoc's ».

**N°2010 - 31 – Mise aux normes des lagunes**

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a reçu un courrier du Président du Conseil Général de la Vienne annonçant une aide financière du Département de 18 189 € pour la réalisation de la mise aux normes des lagunes, représentant 30% du montant HT de 60 630.41 €.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21 heures 30 minutes.